

# POSTULAT

**Auteur** Marcel Bayard, PDCC, Stéphane Ganzer, PLR, Emmanuel Amoos, AdG/LA, Kevin Follonier (suppl.), UDC, et cosignataires  
**Objet** Ligne THT Chamoson-Chippis, elle n'est pas encore construite!  
**Date** 05.03.2018  
**Numéro** 1.0252

---

Fin janvier 2018 la société Swissgrid a annoncé le début des travaux de la future ligne à très haute tension Chamoson-Chippis.

Début des travaux de piquetage sur 3 tronçons en janvier 2018

Début des travaux des deux derniers tronçons en 2019 sur le territoire des villages d'Aproz et Grône.

Au mois de septembre dernier, le Tribunal Fédéral a donné gain de cause à SwissGrid dans le projet de la future ligne à THT Chamoson-Chippis. Cette décision ne donne pour autant pas un blanc-seing à la Société Swissgrid. Le tracé a été autorisé et Swissgrid doit maintenant établir la planification de détail de cette future infrastructure. Ce dossier, mis à l'enquête public en 2002, a bénéficié d'une exception et n'a pas été soumis à l'obligation d'établissement d'un PSE (plan sectoriel des lignes de transport d'électricité). Le plan sectoriel des lignes à haute tension a pour objectif d'évaluer les besoins et les variantes de corridors, de déceler les conflits éventuels, d'élaborer des solutions permettant de les résoudre et de déterminer le corridor le plus approprié pour les projets de construction prévu. L'exception qui a été scandaleusement admise par nos autorités fédérales contribue aux problématiques que SwissGrid devra tenter de résoudre pour construire cette ligne. Des éléments nouveaux qui n'avaient, pour certains, pas été portés à la connaissance des autorités concernées sont actuellement mis à jour dans le cadre de cette planification de détail :

- Pylônes en zone de danger d'instabilité de terrain (Grône, Salins).
- Pylônes en zone de danger rouge d'instabilité de terrain (Chippis) et se situant sur le site protégé de Beauregard inscrit à l'inventaire fédéral du paysage.
- Pylônes en zone de danger rouges de dangers hydrologiques (Chalais)
- Pylônes en conflit avec le projet Rhône 3 (Aproz)
- Pylône en conflit avec le futur téléphérique CBV

Le pylône n° 152 se situant à proximité immédiate de l'école de Grône sera équipé d'appareils de mesures géotechniques courant 2018.

Selon la directive cantonale relative à l'établissement des zones de danger et aux autorisations de construire s'y rapportant, en zone de danger rouge (danger élevé), aucune construction n'est autorisée. Seule une expertise de l'ensemble du périmètre menacé permettra à l'autorité cantonale de préavisier l'ouverture à la construction de tout ou partie de celui-ci et d'en fixer les conditions et par conséquent de déclasser le type de danger. Les dernières intempéries qui ont affecté notre canton ont révélé la stabilité précaire de nombreux terrains de nos coteaux. Le géologue cantonal devra rendre des décisions pour certains de ces futurs ouvrages, mettant en gage la responsabilité de l'Etat du Valais. A Chippis, six pylônes sont concernés par cette problématique. Ils pourraient faire l'objet d'une décision de déplacement ou d'aménagements nécessitant une nouvelle mise à l'enquête publique. D'autres situations similaires seront mises en évidences durant la planification de détail.

Des procédures d'expropriations sont en cours, elles pourraient être visées par des recours et retarder encore la mise à disposition des parcelles nécessaires.

Au vu de tous ces éléments, il est légitime d'affirmer que ce projet n'est pas définitif dans sa version actuelle. Un enfouissement partiel, solution déjà défendue par les 3 experts indépendants mandatés par le Conseil d'Etat en 2011 reste envisageable. Le déplacement de pylônes se situant à proximité de zones sensibles (le camping Sedunum L'Ermitage de Longeborgne, l'école de Grône, la ferme agro-touristique des Crétilons, etc.) doit être étudié.

L'école de Grône doit faire preuve d'une attention toute particulière. Bien que SwissGrid réfute la critique d'un danger sanitaire pour les plus de 700 écoliers concernés, le simple principe de précaution devrait primer !

### **Conclusion**

Afin de garantir la sécurité sanitaire des enfants et enseignants fréquentant les écoles de Grône, (primaires, cycle d'orientation régional, filière sport/étude), de protéger les zones sensibles du tracé et d'utiliser toute la marge de manœuvre qu'il nous reste dans ce dossier :

Nous demandons au Conseil d'Etat :

- D'intervenir auprès de l'OFEN pour bloquer la procédure de construction jusqu'à la finalisation de la planification de détail.
- D'intensifier les négociations avec SwissGrid pour un enfouissement partiel,
- D'étudier urgemment la faisabilité technique du déplacement des pylônes concernés par les zones sensibles,
- D'utiliser toute la marge de manœuvre à disposition de l'Etat du Valais dans le cadre de cette planification de détail pour préserver et protéger notre territoire.